

Règlement Club RBM

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Société RBM, (ci-après la « Société Organisatrice »), dont le siège social est situé au Via Industriale, 23 - 25060 – Polaveno (Loc. S. Giovanni) - (BS) – Italy, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n° 440452613- TVA Intracommunautaire FR86440452613– propose un programme de fidélité lié à l'achat de ses produits, dans certaines conditions, intitulé « Le Club RBM » (« Le Programme »). Le Programme sera accessible sur www.clubrbm.fr (ci-après « le Site »).

ARTICLE 2 – ANNONCE DU PROGRAMME

Le Programme sera annoncé sur les supports suivants :

- Le Site du Programme www.clubrbm.fr
- Le site de la Société Organisatrice : <https://www.rbm.eu>
- Les réseaux sociaux de la Société Organisatrice La Société Organisatrice se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute participation au Programme implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement. La société RBM, encore appelée dans le présent document « la Société Organisatrice », se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment et invite en conséquence les participants à les consulter régulièrement sur le Site.

L'opération est réservée aux installateurs de produits de la société RBM, encore appelés dans le présente document « le Participant » ou « le Bénéficiaire ». Sont exclus les particuliers, les clients distributeurs de la société RBM et plus généralement tous les professionnels en relation d'affaires directe avec elle, ainsi que les membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Programme.

L'inscription au Programme est gratuite et donne accès aux cadeaux proposés sur la boutique en ligne : www.clubrbm.fr.

Il ne sera admis qu'un seul compte participant par participant. Tout manquement à cette règle entraînera la suppression immédiate de tous les comptes concernés directement ou indirectement, sans recours possible sur les gains et sans que cela puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

RBM se réserve le droit d'exclure un participant du Programme pour les raisons suivantes : perte du client en relation avec ce participant installateur, participant non à jour de ses règlements, et autres causes jugées incompatibles avec le commerce et le fonctionnement de RBM. RBM ne prévoit ni d'informer le participant de son exclusion du Programme ni des

raisons qui l'ont induites, ce dernier pourra toutefois en faire la demande. Toute exclusion a pour conséquence directe la suppression des identifiants du participant. Cependant, le participant exclu aura la possibilité, sauf faute de sa part ayant justifié l'exclusion, d'échanger la totalité des points acquis dans un délai maximum de 3 mois à partir de la date d'exclusion. Dans le cas où le participant viendrait à réintégrer le Programme après accord de RBM, il lui faudra de nouveau s'inscrire conformément à la procédure habituelle afin d'obtenir de nouveaux identifiants.

Vos identifiants vous sont envoyés par email à l'adresse communiquée suite à validation par RBM de votre bulletin d'inscription. Ces identifiants sont opérationnels immédiatement et vous permettent d'accéder à la Plateforme dès réception.

Ils sont composés de votre code client RBM et d'un mot de passe attribué de manière aléatoire. Dans le cadre de sa certification ISO27001, RBM n'a aucun accès à votre mot de passe. En cas d'oubli, vous aurez la possibilité de le redemander/réinitialiser directement à partir d'un lien dédié situé sur la page d'accueil de la Plateforme.

ARTICLE 4 - PRINCIPE DU PROGRAMME

La Société Organisatrice propose aux participants d'obtenir des cadeaux, ce uniquement grâce au cumul de points, via la fourniture des preuves d'achat de produits des RBM éligibles.

Les cadeaux sont variés et changent en fonctions des collections. Il convient de se référer à la liste disponible sur le Site. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les barèmes de points nécessaires pour l'obtention des cadeaux à tout moment à sa seule convenance, ainsi que modifier les dates de disponibilité et les types de cadeaux du Programme pour prolonger celui-ci.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations. Pour cela, les participants doivent : créer un compte, déclarer leurs achats de produits éligibles à l'offre, télécharger les justificatifs demandés (preuve d'achat, facture, ticket de caisse, ...), et passer commande en ligne une fois leur participation validée et les points crédités sur leur compte.

ARTICLE 5 - ACQUISITION DES POINTS

Chaque achat de produit RBM éligibles porteur de l'offre « Club RBM » permet d'obtenir des points.

Les produits éligibles sont les suivants :

| | |
|----------|--|
| 37010550 | FILTRE MAGNETIQUE ULTRA COMPACT MGF 3/4" NOIR |
| 37010560 | FILTRE MAGNETIQUE ULTRA COMPACT MGF 3/4" BLANC |

| | |
|----------|---|
| 37010500 | FILTRE MAGNETIQUE ULTRA COMPACT MGF Ø22 NOIR |
| 37010510 | FILTRE MAGNETIQUE ULTRA COMPACT MGF Ø22 BLANC |
| 38160520 | FILTRE MAGNETIQUE ULTRA COMPACT MG2F 3/4" GRIS |
| 23190550 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITION SAFE-CLEANER 3/4" |
| 23190650 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITION SAFE-CLEANER 1 " |
| 23440550 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITION SAFE-CLEANER 3/4" |
| 23440650 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITION SAFE-CLEANER 1 " |
| 24872260 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITOIN SAFE-CLEANER Ø22 |
| 24872860 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITION SAFE-CLEANER Ø28 |
| 36990600 | FILTRE MAGNETIQUE POUR PAC MP1 1" |
| 38330600 | FILTRE MAGNETIQUE POUR PAC ORIENTABLE MP2 1" |
| 37970002 | CLEAN TRACER CT01 PROTECTION CHAUDIERE 500ml |
| 37980002 | CLEAN TRACER CT02 PROTECTION PAC ET PER 500ml |
| 37990002 | CLEAN TRACER CT03 DESEMBOUANT 500ml |
| 38010002 | CLEAN TRACER CT04 DESEMBOUANT RAPIDE 500ml |
| 38020002 | CLEAN TRACER CT05 BIODISPERSANT 500ml |
| 39830500 | PACK PROTECTION CHAUDIERE MURALE : FILTRE MG2F 3/4" + INHIBITEUR CT01 AEROSOL |
| 39820600 | PACK PROTECTION PAC : FILTRE MP2 1"+ INHIBITEUR CT02 |

Chaque achat conforme d'1 produit RBM éligible à l'offre permet de cumuler entre 1 et 10 points sur le Site du Programme selon le barème suivant :

| | | |
|----------|---|------|
| 37010550 | FILTRE MAGNETIQUE ULTRA COMPACT MGF 3/4" NOIR | 2,0 |
| 37010560 | FILTRE MAGNETIQUE ULTRA COMPACT MGF 3/4" BLANC | 2,0 |
| 37010500 | FILTRE MAGNETIQUE ULTRA COMPACT MGF Ø22 NOIR | 2,0 |
| 37010510 | FILTRE MAGNETIQUE ULTRA COMPACT MGF Ø22 BLANC | 2,0 |
| 38160520 | FILTRE MAGNETIQUE ULTRA COMPACT MG2F 3/4" GRIS | 3,0 |
| 23190550 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITION SAFE-CLEANER 3/4" | 3,0 |
| 23190650 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITION SAFE-CLEANER 1 " | 4,0 |
| 23440550 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITION SAFE-CLEANER 3/4" | 3,0 |
| 23440650 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITION SAFE-CLEANER 1 " | 4,0 |
| 24872260 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITOIN SAFE-CLEANER Ø22 | 3,0 |
| 24872860 | FILTRE MAGNETIQUE MULTIPOSITION SAFE-CLEANER Ø28 | 4,0 |
| 36990600 | FILTRE MAGNETIQUE POUR PAC MP1 1" | 10,0 |
| 38330600 | FILTRE MAGNETIQUE POUR PAC ORIENTABLE MP2 1" | 7,0 |
| 37970002 | CLEAN TRACER CT01 PROTECTION CHAUDIERE 500ml | 1,5 |
| 37980002 | CLEAN TRACER CT02 PROTECTION PAC ET PER 500ml | 1,5 |

| | | |
|----------|---|------|
| 37990002 | CLEAN TRACER CT03 DESEMBOUANT 500ml | 1,5 |
| 38010002 | CLEAN TRACER CT04 DESEMBOUANT RAPIDE 500ml | 1,5 |
| 38020002 | CLEAN TRACER CT05 BIODISPERSANT 500ml | 1,5 |
| 39830500 | PACK PROTECTION CHAUDIERE MURALE : FILTRE MG2F 3/4" + INHIBITEUR CT01 AEROSOL | 5,0 |
| 39820600 | PACK PROTECTION PAC : FILTRE MP2 1"+ INHIBITEUR CT02 | 10,0 |

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les barèmes de points à tout moment à sa seule convenance, ainsi que modifier leur durée d'éligibilité.

ARTICLE 6 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

1/ Créez votre compte

Rendez-vous sur : www.clubrbm.fr, « Je rejoins le club » ; pour ce faire, remplissez le formulaire d'inscription avec :

- Société : Raison sociale*, adresse*, complément d'adresse, code postal*, ville* (les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires).
- Représentée par : civilité*, nom*, prénom*, date de naissance*, numéro de téléphone, fonction*, adresse email*, mot de passe*, confirmation mot de passe*

Les informations communiquées devront être complètes, exactes et à jour. La Société Organisatrice pourra, le cas échéant, demander au participant la confirmation (par tout moyen) des informations qu'il fournit et notamment de son identité et de son âge. Il vous appartient de maintenir à jour les informations vous concernant sur votre compte. Une seule création de compte par société est autorisée.

Sauf accord préalable et explicite de votre part les données seront à l'usage exclusif du Programme et ne feront l'objet d'aucune utilisation par des tiers conformément aux règles en vigueur (RGPD).

2/ J'enregistre mes achats

Téléchargez votre/vos factures :

- Factures originales mentionnant le ou les produits éligibles à l'offre dans la rubrique : « J'enregistre mes achats ».

Attention, votre facture originale devra être téléchargée dans sa totalité. Elle devra être lisible, et, de ce fait non abîmée, déchirée ou raturée. Devront être clairement visibles : le nom et l'adresse du distributeur concerné ; et devront être entourés : la date et l'heure de l'achat et le libellé du/des produit(s) acheté(s). Une même facture ne peut être utilisée qu'une seule fois, pour un seul compte. Les points ne peuvent être attribués qu'une seule et unique fois au titre d'un même achat.

Une fois sa facture téléchargée et validée par la Société Organisatrice, le participant verra le nombre de points correspondant crédité sur son compte sous un délai maximum de 2 semaines.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect

du présent article comme de l'ensemble du règlement de ce Programme, notamment pour écarter toute personne morale ou physique ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des commandes.

Lorsque vous avez collecté suffisamment de points, vous pouvez commander vos cadeaux. La Société Organisatrice conseille aux participants de conserver les originaux de leurs preuves d'achats. Ils pourront être demandés en cas de vérification.

3/ Je choisis un cadeau

Rendez-vous dans la rubrique « Je choisis un cadeau », sélectionnez votre/vos cadeau(x) Vous pouvez découvrir les cadeaux en vous rendant sur « Je choisis un cadeau » accessible depuis toutes les pages via le bandeau du haut du Site du Programme.

4/ Recevez votre commande

Les colis sont pris en charge par la Poste ou Chronopost.

Vous pouvez suivre l'évolution de la livraison en vous connectant directement sur notre site www.clubrbm.fr à la rubrique « Commande ».

Il vous suffit alors de cliquer sur le numéro de colis pour suivre l'évolution de votre livraison. Les colis les plus volumineux et/ou les plus délicats sont pris en charge par un transporteur.

Compte tenu de la variété des cadeaux proposés, une commande portant sur différents articles peut faire l'objet de plusieurs livraisons par des modes de transport différents. Les cadeaux sont livrés en France métropolitaine à l'adresse mentionnée sur le bon de commande.

ARTICLE 7 – LES CADEAUX

Pour commander les dotations auxquelles ils peuvent prétendre au regard du nombre de points dont ils disposent, les participants doivent passer leur commande sur la boutique cadeaux disponible sur le site www.clubrbm.fr.

Les quantités de points nécessaires à l'obtention des différentes dotations figurent sur chaque produit proposé dans les boutiques cadeaux du site. Elles peuvent évoluer à tout moment, notamment en cas de modification des dotations disponibles et/ou de la valeur de points.

Les stocks de dotations proposés sont limités. L'Organisateur pourra donc remplacer un article épuisé par un produit équivalent ou de même valeur.

L'Organisateur se réserve également la possibilité de refuser les commandes de dotations qui lui sembleraient anormales ou abusives au regard des stocks disponibles. Les photos des dotations ne sont pas contractuelles. Les dotations sont livrées franco de port dans un délai de 3 à 4 semaines à partir du traitement de la commande, en France métropolitaine et en Corse (selon disponibilité), à l'adresse indiquée au moment de la commande. Pour la fourniture et la livraison des dotations, l'Organisateur fait appel à des prestataires externes. Ces derniers sont directement et seuls responsables de la bonne exécution de leurs obligations auprès des participants, notamment en cas de réclamation, de

dysfonctionnement ou de dommage. L'Organisateur n'est pas responsable des carences et des manquements desdits prestataires ou des défauts éventuels des dotations. Les participants sont seuls responsables de l'usage qu'ils font des dotations accordées.

Ils reconnaissent être soumis à la réglementation fiscale et sociale en vigueur pour ce type d'avantages et procéderont aux déclarations afférentes et aux paiements des charges pouvant leur être demandées dans ce cadre.

ARTICLE 8 – GARANTIE/SAV

Toute réclamation au titre d'une non-conformité ou d'un défaut apparent affectant le Cadeau choisi par le Bénéficiaire devra être formulée par mail à l'adresse contact@clubrbm.fr dans un délai maximum de 7 jours suivant la livraison de celui-ci. A défaut, elle ne pourra être prise en compte.

Les Cadeaux non conformes ou apparemment défectueux signalés dans le délai et la forme ci-dessus seront échangés dans la mesure où le produit est toujours disponible. Dans le cas contraire, le Bénéficiaire choisira un autre cadeau suite au re crédit de ses points.

A cet effet, les cadeaux devront être retournés dans leur état d'origine avec l'ensemble de leurs accessoires et notices en suivant la procédure qui aura été communiqué au Bénéficiaire par mail lors de l'accord de retour. Les frais de retour ne sont pas à la charge du Bénéficiaire. Ce dernier reçoit une étiquette « Colissimo retour » pour nous retourner le cadeau. Le droit de retour ne s'applique pas pour :

- les livres, CD, DVD, périodiques et magazines,
- le remplacement des consommables (batteries, ampoules, fusibles, antennes, casques de baladeurs, microphones, usure de têtes d'enregistrement ou de lecture...),
- l'utilisation anormale ou non conforme des produits. Nous invitons le Bénéficiaire, à cet égard, à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits,
- les pannes liées aux accessoires (câbles d'alimentation...),
- les défauts et les conséquences dus à l'intervention d'un réparateur non agréé par la société prestataire ;
- les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné (utilisation professionnelle, collective...),
- les défauts et conséquences liés à toute cause extérieure,
- A défaut de motifs sérieux et précis de retour, les frais de retour incombent au Bénéficiaire.

Au-delà du délai ci-dessus indiqué, notre société ne sera tenue à aucune garantie.

Les conditions de ce retour vous seront indiquées par notre service Clients à l'adresse contact@clubrbm.fr du lundi au vendredi de 9H à 18H.

En application des articles 1641 et suivants du code civil, le participant /Bénéficiaire dispose également de la garantie légale des vices cachés. Seuls les produits justifiant d'un vice caché avéré pourront faire l'objet d'un retour sous ce motif. Conformément à cet article, le

participant/Bénéficiaire qui déclare que son produit souffre d'un vice caché doit en rapporter la preuve, le cas échéant par une expertise du produit réalisée par un professionnel notoirement connu. Si l'expertise confirme la présence d'un vice caché, le rapport doit être transmis à notre service clients dans les meilleurs délais. Le délai de prescription est de 2 ans à compter de la découverte du vice.

En cas de panne sur un cadeau, notre service client indiquera au Bénéficiaire les modalités de prise en charge du produit. Les conditions de prise en charge peuvent varier en fonction des accords conclus entre Data-Gest et les fournisseurs.

ARTICLE 8 - CAS DE FORCE MAJEURE - RÉSERVE DE PROLONGATION

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, le présent Programme devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de commande, et de reporter toute date annoncée, sans être tenue de se justifier, même en cas de grève des postes.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ces modalités peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Programme. Ils seront considérés comme des annexes au présent Règlement.

Les Cadeaux qui ne pourront pas être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, ne seront pas ré-attribués.

ARTICLE 9 - INTERNET

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de leur connexion à ce réseau via le Site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y commander du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Programme en cas de fraude. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'une commande seraient considérés comme nuls et nonavenus. Dans le cas où le Programme ne devait pas se dérouler comme prévu à cause par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre d'inscriptions au Programme, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Programme, la Société Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Programme ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

ARTICLE -10 FRAUDE

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Programme ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Programme. Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les Cadeaux aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification complémentaire concernant les participants (coordonnées complètes, identités, preuves d'achats).

Elle se réserve le droit de demander à posteriori aux participants de justifier de leur identité et de leur domiciliation, ce que ceux-ci acceptent d'ores et déjà. Les participants devront transmettre à la Société Organisatrice, une photocopie de leur carte d'identité ou passeport, ainsi qu'une photocopie de justificatif de domicile et/ou les originaux des preuves d'achats transmises après demande de la Société Organisatrice adressée aux participants.

Les participants ne recevront leur Cadeau que si leur identité et leur domiciliation sont identiques à celles utilisées pour participer au Programme et que leurs déclarations d'achats sont identiques aux preuves d'achats transmises.

ARTICLE 11 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DU JEU

Le fait de participer à ce Programme, implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

ARTICLE 12 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Programme est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions compétentes dans le ressort du siège social de la Société Organisatrice.

ARTICLE 13 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par les Sociétés RBM et son partenaire de gestion Data Gest, responsable du traitement de ce Jeu. Ce traitement a pour finalité la gestion de son Club fidélité et l'attribution de Cadeau. Il est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture de du Jeu. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des offres et des actualités sur les produits RBM, ces données seront transmises au service marketing de RBM et ses filiales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés et au Règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur au 25 mai 2018, vous disposez, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse suivante : info@rbmfrance.fr

ARTICLE 14 - SERVICE PARTICIPANT

Pour tout renseignement ou réclamation sur ce Programme, le participant est invité à contacter la Société Organisatrice du Programme par email à contact@clubrbm.fr ou via la rubrique « Contactez le club RBM » du Site prévue à cet effet.

ARTICLE 15 - ACCÈS AU RÈGLEMENT

Le présent règlement est disponible en intégralité sur le Site de la Société Organisatrice.